Page: 1/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 05.12.2022 Révision: 05.12.2022

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: illbruck AT105

· Code du produit: T-I-AT105

• 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation Couche passivante

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

Tremco CPG UK Ltd

Coupland Road, Hindley Green, WIGAN, WN2 4HT T: +44 (0) 1942251400, F: +44 (0) 1942251410 msds@cpg-europe.com

Service chargé des renseignements:

Tremco CPG Belgium NV p/a Vlietskade 1032, 4241 WC Arkel T: +32 (0) 36646384 www.cpg-europe.com, info-be@cpg-europe.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pendant les heures de bureau T: +32 (0) 36646384. Pour les autres heures s'il vous plaît contacter votre centre national anti-poison.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.

STOT SE 3 H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger







GHS02 GHS07 GHS08

Page: 2/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 05.12.2022 Révision: 05.12.2022

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: illbruck AT105

(suite de la page 1)

· Mention d'avertissement Danger

· Contient:

silicate d'éthyle

toluène

butanone

tétrakis(2-éthylhexanolate) de titane

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues

et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

· Informations supplémentaires:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3 Autres dangers

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

CAS: 78-93-3 butanone

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:		
CAS: 78-10-4	silicate d'éthyle	30-<50%
EINECS: 201-083-8	Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319;	
Reg.nr.: 01-2119496195-28-xxxx	STOT SÉ 3, H335	
CAS: 78-93-3	butanone	20-<30%
EINECS: 201-159-0	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336,	
Reg.nr.: 01-2119457290-43-xxxx	EUH066	
	·	(cuito pago 3)

(suite page 3)

Liste II

Page: 3/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 05.12.2022 Révision: 05.12.2022

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: illbruck AT105

		(suite	de la page 2)
	CAS: 1070-10-6	tétrakis(2-éthylhexanolate) de titane	20-<30%
	EINECS: 213-969-1	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	
	Reg.nr.: 01-2119968572-27-xxxx		
Γ	CAS: 108-88-3	toluène	5-<10%
	EINECS: 203-625-9	Flam. Liq. 2, H225; Repr. 2, H361d; STOT RE 2, H373;	
	Reg.nr.: 01-2119471310-51-xxxx	Asp. Tox. 1, H304; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	

· SVHC -

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Lors de la réticulation du produit les substances suivantes se forment et se dégagent en réaction avec l'humidité atmosphérique:

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.
- · Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

Enlevez le produit de la peau avec un chiffon ou un papier. Lavez les parties affectées à l'eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

- · Indications destinées au médecin: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Risques Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

(suite page 4)

Page: 4/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 05.12.2022 Révision: 05.12.2022

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: illbruck AT105

(suite de la page 3)

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- · Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage antipollution).

Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

ΒE

Page: 5/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 05.12.2022 Révision: 05.12.2022

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: illbruck AT105

(suite de la page 4)

			(suite de la page 4)
RUBRIQI	UE 8: Cor	ntrôles de l'exposition/protection individuelle	
8.1 Parame	ètres de co	ntrôle	
· Composar	nts présent	ant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
CAS: 78-10	0-4 silicate	d'éthyle	
VL Valeur	à long term	e: 44 mg/m³, 5 ppm	
CAS: 78-93	3-3 butano	1e	
		e: 900 mg/m³, 300 ppm e: 600 mg/m³, 200 ppm	
CAS: 108-8	88-3 toluèn	e	
VL Valeur momentanée: 384 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 77 mg/m³, 20 ppm D;			
Long term	effects		
CAS: 78-93	3-3 butano	10	
Oral	consumer	31 mg/kg (human)	
Dermique	industrial	1.116 mg/kg (human)	
	consumer	412 mg/kg (human)	
Inhalatoire	industrial	600 mg/m3 (human)	
	consumer	106 mg/m3 (human)	
PNEC			
CAS: 78-93	3-3 butano	пе	
PNEC 55,8	8 mg/L (fres	h water)	
709	mg/L (sew	age treatment plant)	
55,8	8 mg/L (spc	radic release)	
1			

Remarques supplémentaires:

PNEC 22,5 mg/kg (soil)

55,8 mg/L (salt water)

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

284,7 mg/kg (sediment (salt water)) 284,7 mg/kg (sediment (fresh water))

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

(suite page 6)

Page : 6/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 05.12.2022 Révision: 05.12.2022

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: illbruck AT105

(suite de la page 5)

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Filtre AX

· Protection des mains:



Gants de protection

Gants résistant aux solvants

· Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,5 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:



Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales

État physiqueCouleur:Odeur:LiquideJaunâtreCétonique

· Seuil olfactif: Non déterminé.

(suite page 7)

Page: 7/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 05.12.2022 Révision: 05.12.2022

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: illbruck AT105

(suite de la page 6)

· Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 79 °C

· Inflammabilité Facilement inflammable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: 1,3 Vol %
Supérieure: 23 Vol %
Point d'éclair -1 °C
Température d'inflammation: 514 °C

Température de décomposition: Non déterminé.

• **pH** Mélange non polaire/aprotique.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau: Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C: 105 hPa

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 0,89 g/cm³
 Densité relative Non déterminé.
 Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité

• **Température d'auto-inflammation** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des

mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Teneur en solvants:

 Solvants organiques:
 34,7 %

 VOC (EU)
 34,74 %

 309,2 g/l
 34,74 %

· **Taux d'évaporation:** Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger

physique

Substances et mélanges explosibles
 Gaz inflammables
 Aérosols
 Gaz comburants

néant

 néant

(suite page 8)

Page: 8/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression: 05.12.2022 Révision: 05.12.2022

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: illbruck AT105

(suite de la page 7)

	\ 1 3
· Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz	
inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les	
métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Aucun pour un stockage professionel.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
CAS: 78-10)-4 silicate	e d'éthyle
Oral	LD50	6.270 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5.878 mg/kg (lapin)
CAS: 78-93	3-3 butano	one
Oral	LD50	3.300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5.000 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	34 mg/L (rat)
CAS: 108-8	CAS: 108-88-3 toluène	
Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat)
		(suite page 9)

Page: 9/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 05.12.2022 Révision: 05.12.2022

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: illbruck AT105

(suite de la page 8)

Dermique	LD50	12.124 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	5.320 mg/L (souris)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Indications toxicologiques complémentaires:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

CAS: 78-93-3 butanone Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

CAS: 78-93-3 butanone

LC0/96 h 2.993 mg/L (pimephales promelas)

EC50/48 h 308 mg/L (daphnia magna)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications: Le produit est aisément biodégradable.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · **vPvB:** Non applicable.

(suite page 10)

Page: 10/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression: 05.12.2022 Révision: 05.12.2022

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: illbruck AT105

(suite de la page 9)

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:

Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogu	· Catalogue européen des déchets	
08 04 99	déchets non spécifiés ailleurs	
HP3	Inflammable	
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires	
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration	
HP10	Toxique pour la reproduction	

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation:

Vider les emballages complètement (sans gouttes, sans granulés, nettoyer avec une spatule) et réutiliser ou récycler en respectant les réglementations locales ou nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA UN1993
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR

1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ÉTHYLMÉTHYLCÉTONE (MÉTHYLÉTHYLCÉTONE), SILICATE DE TÉTRAÉTHYLE)

1993 FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (METHYL ETHYL

KETONE, TETRAETHYL SILICATE)

(suite page 11)

Page: 11/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 05.12.2022 Révision: 05.12.2022

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: illbruck AT105

	(suite de la page 10)
· IMDG, IATA	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHYL METHYL KETONE (METHYL ETHYL KETONE), TETRAETHYL SILICATE)
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
· Classe · Étiquette	3 (F1) Liquides inflammables. 3
· IMDG, IATA	
· Class · Label	3 Liquides inflammables. 3
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant:	néant
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice	Attention: Liquides inflammables.
Kemler): No EMS:	33 F-E,S-E
· Stowage Category	B
· 14.7 Transport maritime en vrac conforméme aux instruments de l'OMI	nt Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	1L Code: E2
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
	(suite page 12)

Page: 12/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 05.12.2022 Révision: 05.12.2022

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: illbruck AT105

	(suite de la page 11)
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	1L Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ÉTHYLMÉTHYLCÉTONE), SILICATE DE TÉTRAÉTHYLE), 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (CE) No. 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008

RÈGLEMENT (CE) No. 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020

2001/118/CE en ce qui concerne la liste de déchets

2008/98/CE relative aux déchets

- · Directive 2012/18/UE
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 48
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

9	-,		
CAS: 78-93-3	butanone	3	
CAS: 108-88-3	toluène	3	

(suite page 13)

Page: 13/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 05.12.2022 Révision: 05.12.2022

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: illbruck AT105

(suite de la page 12)

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseu	ırs
des drogues entre la Communauté et les pays tiers	
	_

CAS: 78-93-3	butanone	3
CAS: 108-88-3	toluène	3

· Prescriptions nationales:

· Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 Non applicable.
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H361d Susceptible de nuire au fœtus.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Numéro de la version précédente: 17

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern

(suite page 14)

Page: 14/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 05.12.2022 Révision: 05.12.2022

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: illbruck AT105

(suite de la page 13)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

ΒE